

SERVICE DE LA POPULATION  
**BUREAU DES PASSEPORTS  
ET DES LÉGALISATIONS**

1, rue du 24-Septembre  
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 00  
f +41 32 420 50 11  
passeport@jura.ch  
www.jura.ch/spop

**Harmonisation des registres et  
registre cantonal des habitants**

Information aux communes

6/Mars 2010

Madame, Monsieur,

La phase de travaux de préparation et d'harmonisation nécessaires au Recensement fédéral de la population 2010 (RFP 2010) est terminée et a fait place à la phase de réalisation. Toutefois, un travail plus ou moins conséquent selon les communes doit encore être effectué pour que tout soit prêt pour le RFP 2010. Les communes les moins avancées seront contactées individuellement pour faire le point.

56 communes jurassiennes ont participé à la livraison test de janvier 2010. Les résultats sont dans la moyenne suisse mais certaines communes ne remplissent pas encore les standards exigés par l'OFS. La prochaine date de livraison obligatoire des données de votre Registre des habitants est fixée au 31 mars prochain.

## 1. NAVS13

La Centrale de compensation a pu attribuer un nouveau numéro AVS à environ 99% de la population suisse. Quelques personnes, étrangères principalement, n'ont pas encore reçu de NAVS13. La case correspondante est donc à laisser vide dans votre Registre des habitants (Rdh). **La reprise des NAVS13 dans le Rdh devait être achevée le 15 janvier 2010.**

Les personnes décédées ou parties avant le 31.12.2009 ne doivent pas être mises à jour.

La mise à jour continue obligatoire grâce à l'UPI est définie sur le [site de l'OFS](#).

Vous trouverez des informations sur la situation actuelle des données sur la page d'accueil de l'UPI : <https://www.upiviewer.zas.admin.ch/UPIViewer/login.do>

Pour toute demande de renseignement, veuillez écrire à :

UPI\_Info@zas.admin.ch

## 2. EGID/EWID

**L'attribution de l'EGID dans le Rdh devait être achevée le 15.01.2010.** Cet indicateur de bâtiment est une donnée obligatoire et indispensable pour le RFP 2010. Il est de la responsabilité des communes de mettre à jour en conséquence leur Rdh.

Durant la phase transitoire jusqu'au 31.12.2012, il est possible d'utiliser le numéro de ménage en lieu et place de l'EWID (indicateur de logement). Une combinaison EGID / EWID (numéro de ménage) univoque est attribuée à chaque logement.

La statistique annuelle du RegBL est remplacée par une mise à jour trimestrielle directement via l'application Internet [www.housing-stat.ch](http://www.housing-stat.ch). Idéalement, les mises à jour se font continuellement.

Il est indispensable que les données du RebBL soit toujours en vert et que les noms de rues soient rigoureusement identiques à ceux de votre Rdh.

### 3. Prochaines étapes

- Achever dans les meilleurs délais l'harmonisation de votre Rdh s'il ne l'a pas été en date du 15.1.2010. Assurer la mise à jour continue du Rdh et du RegBL.
- 31 mars 2010 : jour de référence pour livraison obligatoire des données à l'OFS. Les livraisons doivent parvenir à l'OFS au plus tard le 30 avril 2010.
- 30 juin 2010 : jour de référence, livraison obligatoire au plus tard le 30 juillet 2010.
- 30 septembre 2010 : jour de référence, répétition générale du RFP 2010, livraison des données à l'OFS au plus tard le 31 octobre 2010.

Pour tout renseignement :

[www.jura.ch/harmonisation](http://www.jura.ch/harmonisation)

[Office fédéral de la statistique](#)

Nous vous remercions du travail déjà accompli et vous invitons à redoubler d'efforts si les objectifs fixés par l'OFS ne sont pas encore atteints dans votre commune. Nous restons naturellement à disposition pour répondre à vos questions.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

[Yann Voillat](#)

Nouveau Responsable

☎ 032 420 50 00

[Nicolas Guenin](#)

Responsable (->30.4.10)

☎ 032 420 50 00 / 72 04

[Jacques Béguin](#)

Direction du projet SDI

☎ 032 420 59 13